



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 54137

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question de la dette des pays pauvres. A l'issue du premier sommet Europe-Afrique qui s'est tenu au Caire les 3 et 4 avril 2000, les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont approuvé deux textes, un plan d'action et une déclaration finale, ayant scellé le nouveau partenariat entre les deux continents. Favorable à une politique de soutien actif à l'égard des pays les plus pauvres, la France a encouragé ses partenaires à agir en faveur de l'effacement de la dette, en proposant, dans la ligne des engagements pris à Cologne en juillet 1999, l'annulation des créances publiques bilatérales, qu'elles soient dues au titre de l'aide publique au développement ou au titre des créances commerciales sur les pays les plus pauvres et les plus endettés. A cet égard, la déclaration finale comporte l'engagement de créer un groupe conjoint des hauts fonctionnaires chargés de travailler au désendettement et les moyens de soulager le continent africain de ce fardeau. Il lui demande de bien vouloir faire le point sur l'état d'avancement de ce groupe de travail ainsi que des mesures qu'il entend proposer.

### Texte de la réponse

La dette pèse sur le continent africain. Ainsi, avant le renforcement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) intervenu lors du sommet du G 8 à Cologne en juillet 1999, les derniers chiffres de la banque africaine de développement plaçaient le niveau de cette dette pour les pays africains à 310 milliards de dollars, représentant en moyenne la moitié du PIB et presque deux fois et demie la valeur de leurs exportations ; un quart environ des recettes à l'exportation était affecté à son service. Pour cette raison, la dette et son impact sur le développement ont été à l'ordre du jour du sommet Afrique-Europe du Caire, en avril dernier. A cette occasion, les chefs d'Etat et de gouvernement ont chargé un groupe bi-régional de hauts fonctionnaires d'élaborer un rapport sur la dette extérieure des pays africains et de soumettre ce rapport à l'examen des ministres. Ce groupe s'est réuni pour la première fois à Bruxelles le 17 novembre, sous coprésidence du Togo pour la patrie africaine et de la France pour la patrie européenne, afin de déterminer la méthode à suivre pour ses travaux et de procéder à un premier échange de vue sur les thèmes à traiter. Les deux parties sont convenues de clarifier par écrit leurs positions respectives avant la prochaine réunion du groupe birégional, qui aura lieu à Addis-Abedja en mars 2001. Un rapport commun devrait être soumis aux ministres qui se réuniront à la fin de l'année 2001, à mi-parcours entre le sommet du Caire et le second sommet eurafricain qui aura lieu en 2003 au Portugal. L'Union européenne souhaite que les progrès dans la mise en oeuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) se poursuivent sur le rythme constaté depuis le sommet du G 8 d'Okinawa et dans le respect des conditions qui lui sont attachées. A ce jour, vingt-deux pays ont atteint leur point de décision et ont commencé à bénéficier de réductions de dette dans le cadre de cette initiative, dont dix-huit pays africains (Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao, Tomé, Sénégal, Tanzanie, Zambie). Les allègements du service de la dette pour ces vingt-deux pays s'élèvent à 34 milliards de dollars, dont 25 pour les pays africains. Les marges de manoeuvre financière ainsi dégagées devront être affectées en priorité à la lutte contre la pauvreté.

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription** : Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 54137

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 novembre 2000, page 6522

**Réponse publiée le** : 22 janvier 2001, page 417